

OFFRE D'EMPLOI : Conseiller Territorial en Arbitrage (District 37 et 41)

Ligue Centre-Val de Loire de Football

Fonction :

- Développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres ;
- Mener conjointement avec la Ligue et ses conseillers techniques régionaux en arbitrage (CTRA), voire avec les conseillers techniques départementaux en arbitrage (CTDA), des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage (EDA) ;
- Venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la CRA.

Description du poste :

- Promouvoir l'arbitrage.
- Favoriser le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres.
- Détecter, former et suivre les arbitres pouvant accéder aux compétitions régionales, avec l'EDA.
- Accompagner et former les observateurs d'arbitres.
- Prospecter dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA).
- Organiser et uniformiser les stages et la formation continue (en relation avec la CRA).
- Suivre la gestion et la désignation des nouveaux jeunes arbitres.
- Accompagner et former les tuteurs d'arbitres.
- Former les arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs.
- Organiser et assurer les sessions de formations initiales en arbitrage (FIA) en collaboration avec l'EDA.
- Mettre en place et animer des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs).
- Contribuer aux travaux de l'ERA.
- Valoriser l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) et intervenir auprès des autres acteurs du football, par une participation aux formations et recyclages des éducateurs.
- S'associer à l'équipe technique départementale (CTD, etc.).
- Contribuer à la communication, à l'image de la fonction d'arbitre et abonder la rubrique « Arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le service communication).
- Adhérer et participer à la politique générale de la Ligue et du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d'engagement sociétal de la FFF.
- Contribuer, ponctuellement et le cas échéant, à des missions régionales, voire nationales, sur le développement de l'arbitrage.

Position dans l'organigramme :

Le conseiller territorial en arbitrage (CTA) est placé sous l'autorité hiérarchique du Président de Ligue, en lien avec le Président de la commission d'arbitrage (CRA) et en collaboration avec l'équipe régionale en arbitrage (ERA).

Profil requis :

Diplômes de niveau 3 ou 4, ou expérience acquise dans la fonction

Expérience attendue

- Une expérience dans une fonction similaire est recommandée
- La connaissance de l'environnement associatif et de l'activité sportive est nécessaire

Compétences techniques :

- Compétence en animation d'une formation
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques
- Compétences en gestion administrative

Qualités personnelles :

- Rigueur, écoute et discrétion
- Disponibilité et polyvalence, méthodologie et sens de l'organisation
- Capacité d'anticipation et de maîtrise des plannings
- Contrôle de soi et travail en équipe

Conditions d'exercices

- Poste à temps complet (CDI)
- Adaptabilité aux emplois du temps spécifiques : travail en soirée, en week-end fréquent ...
- Rémunération selon profil
- Le lieu d'exercice est basé, au sein des districts 37 et 41, associé à une mobilité sur le territoire de la Région Centre Val de Loire et des déplacements occasionnels sur la France métropolitaine

Les candidatures (lettre de motivation, CV et copie des diplômes) sont à adresser à : M. TEIXEIRA, Président de Ligue : ateixeira@centre.fff.fr et M. LYAME : mlyame@centre.fff.fr avant le 5 février 2026.